



**CDEN – 20 juin 2023**

## **Déclaration Liminaire UNSA-Éducation**

Mme La Préfète,  
Mme La Directrice Académique des services départementaux de l'EN,  
Mme La Présidente du département,  
Mmes et MM. Les membres du CDEN,

Dans un rapport inédit sur l'enseignement privé sous contrat, la Cour des comptes met en parallèle l'importance des moyens financiers publics et le recul de la mixité sociale dans les établissements qui en relèvent. Elle préconise de moduler les moyens attribués aux établissements privés en fonction des caractéristiques sociales des populations accueillies. La Cour des comptes confirme les données issues ces derniers mois de la publication des indices de position sociale (IPS) des élèves et évoque même un "fort recul" de la mixité sociale depuis une vingtaine d'années. Ainsi :

- Les élèves de familles économiquement très favorisées, constituaient 26,4% des effectifs de l'enseignement privé sous contrat en 2000, contre 40,2% des effectifs en 2021.
- Le secteur de l'enseignement privé compte désormais 55,4% d'élèves de milieu économiquement favorisés et très favorisés, contre 32,3% pour le secteur public.
- Le financement de l'État aux établissements privés s'élève à 55% de leurs budgets pour le premier degré et à 68% pour le second degré. S'ajoute la participation des collectivités territoriales : 9,6% dans le premier degré et 21,5% dans le second degré.

Devant cette urgence de mixité sociale, l'enseignement privé religieux menace et l'État capitule. Attendu depuis des mois, le versant « enseignement privé » du plan ministériel de mixité sociale a fait l'objet d'un protocole signé par le gouvernement et les représentants du réseau catholique d'établissements d'enseignement privés sous contrat. Ce protocole ne contenant pas de volet contraignant, permettra aux établissements privés, de jouir sans entraves de la possibilité qui leur est conservée de sélectionner leurs élèves, essentiellement sur des critères sociaux. Reconnaissons à minima, au ministre de l'Éducation Nationale le courage d'avoir pris l'initiative sur ce sujet.

Nous relevons trois motifs principaux d'insatisfaction quant à ce protocole :

1. La pratique consistant à traiter avec le secrétariat général de l'enseignement catholique, qui certes n'est pas nouvelle, s'éloigne de la loi de 1905, dont l'article 2, faut-il le rappeler ? stipule que : « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » Avons-nous affaire à un concordat scolaire ?
2. Le deuxième problème est celui de la violence symbolique. Certes, nous sommes habitués aux menaces de relancer la « guerre scolaire » adressées par le réseau catholique

d'établissements d'enseignement privés sous contrat aux pouvoirs publics, chaque fois que ceux-ci jugent inacceptable leur privilège de sélectionner les élèves.

3. Il est enfin permis de s'interroger sur l'efficacité de ce protocole. Il s'inscrit dans un climat maussade pour les établissements d'enseignement privés sous contrat, depuis la confirmation de leur participation constante au séparatisme de la jeunesse, si manifestement contraire à l'intérêt de la Nation. C'est dans ce contexte qu'une stratégie de « dos rond et main tendue » a été adoptée. Elle consiste à s'engager dans un protocole non contraignant, fixant une trajectoire indicative, tout en exigeant davantage de moyens publics, notamment en termes de financement pour la restauration du bâti scolaire ! Nous parions fort que l'argent que les collectivités devront mettre pour le bâti des écoles privées se fera au détriment de l'école publique et amputera d'autant le budget dédié à l'école de la république.

Nous souhaitons nous appuyer sur les leçons tirées par le CNAL de ces constats :

1. La question de la mixité sociale en milieu scolaire ne se limite pas au périmètre éducatif. C'est un enjeu de société, inscrit dans un projet de politique global, qui doit être porté par un exécutif mobilisé. Or le président de la République a récemment déclaré qu'il ne fallait pas réveiller de vieux conflits. Ces mots ne laissent aucun espoir de changement. Le président oublierait-il que les premières victimes des « vieux conflits » sont les enfants et les familles les plus démunis ?
2. Les espaces d'entre-soi social et scolaire offerts par les établissements d'enseignement privés sous contrat offrent à la frange la plus favorisée de la population la possibilité d'un séparatisme scolaire. Les défenseurs de cette caste seront toujours déterminés à conserver leurs privilèges, financés par la Nation.
3. La République française s'est construite par et dans son École. Cependant, si les destins scolaires restent, comme aujourd'hui, fortement corrélés au hasard de la naissance, la République perdra sa raison d'être. Il est temps de construire un projet politique visant la réunion des enfants et des adolescents, par-delà l'origine et le rang social de leurs familles.

Second point, la revalorisation tant attendue pour les enseignants, et les fonctionnaires de façon générale. Le projet sur la revalorisation aboutit à un désaccord de fond et de méthode. Nous ressortons insatisfaits et inquiets et cette insatisfaction est en grande partie liée au pacte.

Le positionnement de l'UNSA Éducation sur le pacte est simple : nous y sommes fermement opposés et nous resterons opposés tant que ce dispositif affiché comme une revalorisation de nos métiers prendra en otage une grande partie de la profession, tant qu'il restera un moyen détourné pour imposer une certaine vision de l'École et non un moyen pour que le système aille mieux avec des personnels mieux considérés, mieux rémunérés et des élèves qui ne seraient pas les objets d'un pacte trompeur et méprisant entre un employeur et ses personnels.

Aujourd'hui, nous exigeons légitimement d'être reconnus pour ce que nous faisons déjà, pour ce que nos différents métiers ont connu de charge de travail supplémentaire, alors même que l'écart se creusait lourdement entre nos rémunérations et le coût de la vie. Nous ne voulons

pas contracter un pacte pour obtenir une reconnaissance qui nous est due, pour « dealer » de meilleurs salaires contre des missions supplémentaires alors que notre mission première est déjà trop lourde.

Ensuite, ce pacte montre d'ores et déjà les risques de dysfonctionnement qu'il va engendrer. Sa mise en œuvre dans la précipitation pour la rentrée 2023 et présente tous les paramètres pour épuiser les personnels en charge de tâches de pilotage et de coordination, tous les paramètres pour ne pas garantir d'équité entre les personnels potentiellement concernés.

Par ailleurs, la volonté coûte que coûte de mettre en place ce pacte, explique les graves travers des arguments utilisés pour le faire accepter par le plus grand nombre : pacte et remplacement, pacte et école inclusive, pacte et voie professionnelle, pacte et SNU... Telle une réponse simple à des problèmes majeurs et complexes. La rémunération a pour objectif premier de payer les personnels pour leur travail et non d'être un moyen détourné pour pallier les manquements de l'employeur quant aux enjeux et aux prérogatives de l'institution, quant à ses responsabilités.

Enfin, sous couvert de tendre vers un système meilleur et plus juste, et donc en jouant aussi la carte de la responsabilité de chaque personnel, c'est en réalité un « gagner plus en s'épuisant plus » que le ministère offre malhonnêtement à ses personnels.

L'UNSA Éducation ne donne pas de consigne aux personnels quant au pacte, elle respecte les avis et volontés de chacun, et surtout leurs besoins. Si nous les alertons de façon responsable sur les risques d'une surcharge importante de travail et de solution mirage pour de meilleurs résultats de notre École, l'UNSA Éducation n'a ni à empêcher, ni à juger aucun collègue de sa recherche d'un salaire moins éloigné des dépenses incompressibles de chaque foyer français.

L'UNSA Éducation continue d'exiger des mesures pour tous les fonctionnaires au niveau de la revalorisation indiciaire. Or les annonces faites par le ministre de la Fonction publique sont très insuffisantes et déconnectées des besoins. Elles ne peuvent être que des mesures d'urgence, et sûrement pas être les seules réponses salariales pour 2023 et 2024. Investir dans la fonction publique, c'est investir pour l'avenir du pays.

De plus, lors de cette instance, nous allons voter pour la seconde phase de la carte scolaire du premier degré et la fermeture d'un collège dans le cadre du plan collège 2050. Autant vous annoncer que L'UNSA Éducation s'inquiète fortement de toutes ces mesures qui ferment et ferment encore des classes, voilà maintenant qu'on ferme un collège dans un délai qui nous semble irrespectueux pour les personnels. Pour ce qui est des écoles, nous sommes surpris de voir que certaines écoles comme le RPI de Secondigny affiche +21 élèves depuis mars et que la mesure de fermeture soit maintenue ! Alors que le seuil de 25 élèves par classe appliqué au RPI est dépassé. Même constat pour l'école de Fressines qui atteint une moyenne de 26 élèves par classe avec +10 élèves depuis mars. Nous souhaitons également alerter sur la question de l'école de Paul Bert à Niort. Les parents d'élèves vous ont adressé, Mme La Directrice Académique, un courrier des plus explicites quant à la situation sociale de cette école dont vous fermer une classe en mars. Certes les effectifs restent insuffisants, mais un regard en septembre serait intéressant avec une prise en compte des éléments décrits dans ce courrier

qui démontrent la grande précarité des familles puisque 51% de ces familles s'inscrivent dans les 4 premiers échelons des QF sur 12. Ceci ne reflétant pas du tout l'IPS réel de cette école.

Enfin, nous sommes interrogatifs sur l'augmentation des tarifications de la restauration scolaire dans les collèges du département. Alors qu'une tarification au QF est appliquée depuis 2014, nous constatons que l'augmentation proposée l'est de façon uniforme pour l'ensemble des tranches soit 30 centimes. Nous remarquons que cela fait une augmentation de 22% pour la tranche 1 et seulement 7% pour la tranche 8, la plus élevée. Si nous appliquions une augmentation de 7% à la tranche 1 alors l'augmentation supportée par les familles les plus modestes ne serait que de 9 centimes, et a contrario si nous appliquions une augmentation de 22% à la tranche la plus élevée, l'augmentation serait de 99 centimes. Dans un cas comme dans l'autre, nous sommes éloignés des 30 centimes arbitraires que vous souhaitez appliquer. Nous sommes opposés à cette proposition injuste et qui ne fait qu'iniquement impacter les familles les moins riches !

L'UNSA-Éducation et l'ensemble de ses syndicats militent pour davantage de justice sociale, davantage de respect des élèves et des familles qui doivent trouver sur le territoire le plus proche une modalité d'enseignement gratuite et laïque dans le respect des valeurs républicaines qui nous animent.